



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Albi, le 31 mai 2021

Service de coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Affaire suivie par : Jacques PEISERT
Tél. : 05 63 45 61 83
Courriel : jacques.peisert@tarn.gouv.fr

La préfète
à
Madame le maire
de LARROQUE

Objet : Projet de création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur les communes de Larroque et de Puycelsi.

Pj : - Une copie de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'ouverture d'enquête.

- Un exemplaire du dossier d'enquête.
- Un registre d'enquête.

Vous voudrez bien trouver, en pièce jointe, copie de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2021 prescrivant l'ouverture, du **mardi 15 juin 2021 à 9 h 00 au vendredi 9 juillet 2021 inclus à 18 h 00**, d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable sur les communes de Larroque et de Puycelsi.

Le siège de cette enquête publique est fixé à la mairie de Puycelsi – Place de l'Ancien-Château 81140.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités précisées ci-dessous qui vous incombent :

Avant le début de la période d'enquête :

⇒ **publier l'avis au public d'ouverture d'enquête**, ci-joint, aux endroits prévus à cet effet, et éventuellement par tout autre procédé, dans les délais et conditions fixés par l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2021, soit **au plus tard le vendredi 28 mai 2021** ainsi que pendant toute la durée de celle-ci, l'exécution de cette mesure de publicité devra être justifiée par un certificat de publication.

Pendant la période d'enquête :

⇒ **tenir le dossier d'enquête, en version papier, et le registre d'enquête à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, afin que le public puisse consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ;

⇒ **prendre toutes dispositions pour permettre au commissaire-enquêteur de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public lors de la permanence en votre mairie** à la date suivante :

<i>Mairies</i>	<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>
Larroque	Jeudi 24 juin 2021	9 h à 12 h

A l'issue de la période d'enquête :

- ⇒ **annexer** au registre d'enquête le certificat d'affichage établi et signé par vos soins ;
- ⇒ **transmettre**, sans délai, **le registre d'enquête au commissaire-enquêteur** siégeant en mairie de Puycelsi, siège de l'enquête publique, qui le clôt et le signe.

Ultérieurement :

- ⇒ **tenir à la disposition du public copie du rapport et des conclusions** du commissaire enquêteur, **pendant un délai d'un an** suivant la clôture de l'enquête, dès qu'elle vous sera transmise par mes soins.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires.

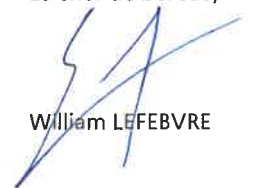
À cet effet, les gestionnaires des lieux de consultation adopteront les mesures suivantes dans la mesure du possible :

- Mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où sont disposés le registre d'enquête publique et le dossier ;
- Ne laisser introduire dans cette salle qu'une personne à la fois ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;
- Réalisation d'une désinfection et de l'aération du lieu de consultation à des intervalles réguliers.

Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Pour la préfète, par délégation,
Le chef de bureau,



William LEFEBVRE

Copie à :

- *Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, responsable du projet de SPR*
- *Mme Marie-Christine FAURÉ, commissaire enquêteur*